

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2014

LUTTE CONTRE APOLOGIE TERRORISME SUR INTERNET - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 18

présenté par
M. Larrivé

ARTICLE 4

Substituer à la référence :

« 421-2-4 »

la référence :

« 421-2-5 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de conséquence.